

# DOCUMENT À CONSERVER

CANICULE

TEMPÊTES / VENT VIOLENT

FEUX DE FORÊTS

INONDATIONS / CRUES

CHUTES DE NEIGE

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

**DICRIM**

**DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL  
SUR LES RISQUES  
MAJEURS**

VILLE DE



BALARUC-LE-VIEUX



# RISQUES MAJEURS EXPOSANT LA COMMUNE DE BALARUC-LE-VIEUX



## RISQUE INONDATION



## RISQUES CLIMATIQUES

- ▶ CANICULE,
- ▶ NEIGE,
- ▶ VENT VIOLENT,
- ▶ TEMPÊTES.



## RISQUE FEUX DE FORÊT



## RISQUES INDUSTRIEL

- ▶ NUAGE TOXIQUE,
- ▶ TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES,
- ▶ FUITE DE GAZ.



## Le Plan Communal de Sauvegarde

Le PCS, approuvé par le conseil Municipal et déposé en Préfecture, est destiné à structurer les moyens communaux en cas d'événement majeur afin d'en limiter les effets, et préserver les personnes, les biens et l'environnement. Il est un outil opérationnel à disposition du maire et permet de se préparer et faire face à d'éventuels accidents ou catastrophes.

Maillon essentiel dans l'organisation de la sécurité civile locale, il s'intègre dans un dispositif comprenant plusieurs niveaux dont le plan départemental ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et a pour rôle : l'alerte et l'information des populations, l'appui aux services de secours, le soutien des populations (hébergement, ravitaillement...), l'information des autorités...



## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?



Le risque est défini par un phénomène naturel ou technologique qui peut entraîner des conséquences graves sur les personnes et les biens malgré une très faible probabilité d'apparition.

Un risque majeur est un événement rare et d'une grande gravité : nombreuses victimes, dégâts matériels importants, impacts environnementaux.



Inondation rue du Moulin en 2011



## L'alerte



### Savoir reconnaître une alerte



En cas d'événement grave. L'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens : Sirènes, Véhicules sonorisés, Radio, Téléphones, Télévision, Porte à porte, ou tout autre moyen de communication.

#### Signal national d'alerte

1 min 41 sec



1 min 41 s



1 min 41 s



5 sec

5 sec

son modulé



#### Signal national d'alerte

30 sec

son continu



### Qui fait quoi ?

▶ **Chacun** : Témoin d'un événement, doit prévenir les secours au : 04 67 18 40 00

▶ **Le maire** : Directeur des opérations de secours, coordonne les services compétents après la mise en place de la cellule de crise prévue au Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

▶ **La cellule de crise** : Met en place les moyens techniques, logistiques et d'information.

▶ **L'ensemble des acteurs concernés par la crise** : Services techniques de la commune, de l'Etat, de secours, de maintien de l'ordre, d'entretien des réseaux et les bénévoles est déployé pour gérer la crise et ses conséquences.

▶ **Le préfet** : Prévenu par le maire, si le sinistre dépasse les capacités de la commune, met en place une cellule de crise à l'échelon départemental ou supérieur.

### Fin de l'alerte

- Celui-ci marque la fin du danger
- Ne pas confondre avec le signal d'essai réalisé le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois à midi.



### Les Numéros Utiles

Vous êtes témoin d'un événement, voici les numéros d'urgences à connaître :

N° Urgence européen (mobile)	<b>112</b>
SAMU	<b>15</b>
SDIS (pompiers)	<b>18</b>
Police ou Gendarmerie	<b>17</b>

Téléphone	04 67 18 40 00
Fax	04 67 18 40 09
Courriel	mairie@ville-balarucvieux.fr
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de : 9h à 12h et de 14h à 18h

Sites internet utiles :

Service de l'Etat : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Commune : [www.ville-balarucvieux.fr](http://www.ville-balarucvieux.fr)

# → CONDUITE A TENIR



## AVANT

**ÊTRE PRÊTS**

- Une radio portable équipée de piles
- Une lampe de poche
- Une réserve d'eau potable
- Lors d'une pré-alerte pour une éventuelle évacuation, un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité (médicaments urgents, papiers d'identité et importants, vêtements chauds, un peu d'argent)
- S'informer en mairie des mesures de sauvegarde prévues par le Plan Communal de Sauvegarde



## PENDANT

Se conformer immédiatement aux consignes reçues évacuer ou se confiner en fonction de la nature du risque (cf consignes ci-dessous) :



### Écouter la radio

france bleu hérault : 102 ou 105.4 FM  
Pour information sur l'évolution de la situation.



### Ne pas récupérer les enfants à l'école

Les enfants sont pris en charge par leurs enseignants. Vous serez tenus informés de la situation par les écoles et la mairie.



### Ne pas téléphoner sauf cas de nécessité vitale

Pour libérer les lignes pour les secours



## Les risques spécifiques

- Couper les réseaux (gaz, électricité, eau)
- Sortir du logement avec un sac contenant les affaires de 1<sup>ère</sup> nécessité
- Se rendre au point de regroupement défini par les autorités ou annoncé lors de la consigne d'évacuation
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues

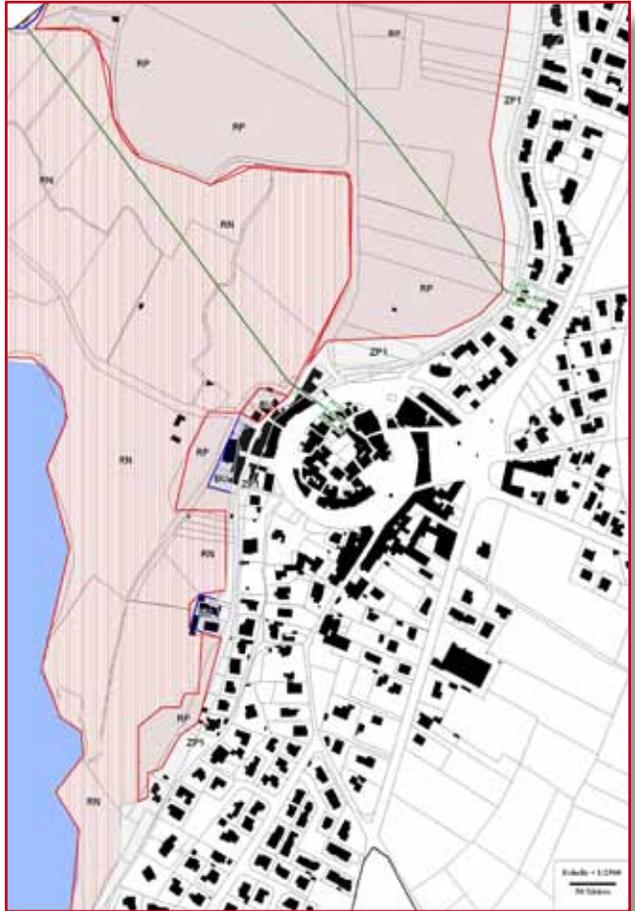
- Se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche
- Fermer portes et fenêtres, les calfeutrer  
Arrêter les systèmes de ventilation et de climatisation
- Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieure avec des chiffons ou des linges humides
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes reçues



# RISQUE INONDATIONS

- Ne pas s'engager sur une route inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Fermer les ouvertures
- Couper le gaz et l'électricité
- Évacuer sur préconisation des autorités ou des secours
- Se réfugier sur un point haut (étage, colline...)

Carte : extrait du PPRI



## RAPPEL DES BONS RÉFLEXES



**dans l'attente des consignes  
transmises par les autorités.**



COUPEZ  
LE GAZ ET  
L'ÉLECTRICITÉ



FERMEZ  
VOS  
PORTES



MONTEZ  
À  
L'ÉTAGE



ÉCOUTEZ  
LA  
RADIO



NE PRENEZ  
PAS VOTRE  
VÉHICULE



# FEUX DE FORÊTS

AVANT :

- Débroussailler, entretenir les abords des habitations.

PENDANT :

- Se conformer aux consignes données par les autorités : évacuation ou confinement
- S'éloigner perpendiculairement au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Asperger d'eau si possible les volets, portes et fenêtres pour les habitations situées en zone d'incendie

crédit photo : © G. Cantin



# CHUTES DE NEIGE

- Se renseigner sur l'état des routes
- Limiter ses déplacements, rester chez soi dans la mesure du possible
- Protéger les canalisations contre le gel
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol



# TEMPÊTES VENT VIOLENT



- Limiter ses déplacements ; dans la mesure du possible, rester chez soi
- Ne pas se promener en forêt, ne pas s'abriter sous un arbre
- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol
- Ne pas intervenir sur une toiture
- Pour les orages, ne pas utiliser d'appareils électriques et de téléphone
- Respecter les déviations mises en place



▶ ENFERMEZ-VOUS DANS UN BATIMENT



▶ FERMEZ PORTES ET VOLETS



▶ NE MONTEZ PAS SUR UN TOIT



▶ NE PRENEZ PAS VOTRE VÉHICULE



▶ NE RESTEZ PAS SOUS LES LIGNES ELECTRIQUES



# CANICULE

Le phénomène se concrétise par :

- Des températures météorologiques très élevées
- La température ne descend pas la nuit
- Le phénomène dure pendant plusieurs jours



## Comment réagir ?

- Boire beaucoup d'eau (au moins 1,5L/jour), mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Ne pas consommer d'alcool, manger normalement (fruits, légumes, soupe...)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes, ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Maintenir l'habitation à l'abri de la chaleur en fermant les volets
- Prendre des nouvelles de l'entourage
- Pour les personnes fragiles, passer quelques heures dans un endroit frais ou climatisé
- Appeler immédiatement le 15 si une personne est victime d'un malaise
- Pour les personnes isolées, appeler la Mairie au 04 67 18 40 00 ou le 15



**BOIRE**  
**1,5 L/Jour**



# NUAGE TOXIQUE, RISQUES INDUSTRIEL, FUITE DE GAZ, TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

## DÈS AUJOURD'HUI

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri

## PENDANT L'ACCIDENT

### SI VOUS ÊTES TEMOIN DE L'ACCIDENT

- Donnez l'alerte (sapeurs-pompiers : 18, police, gendarmerie : 17 ou 112 depuis votre mobile.
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas ne provoquez pas de flammes, ni étincelles
- Ecoutez la radio (france bleu herault 102 ou 105.4 FM



NE PAS RÉCUPÉRER LES ENFANTS À L'ÉCOLE



ENFERMEZ-VOUS DANS UN BATIMENT



BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR



NE FUMEZ PAS



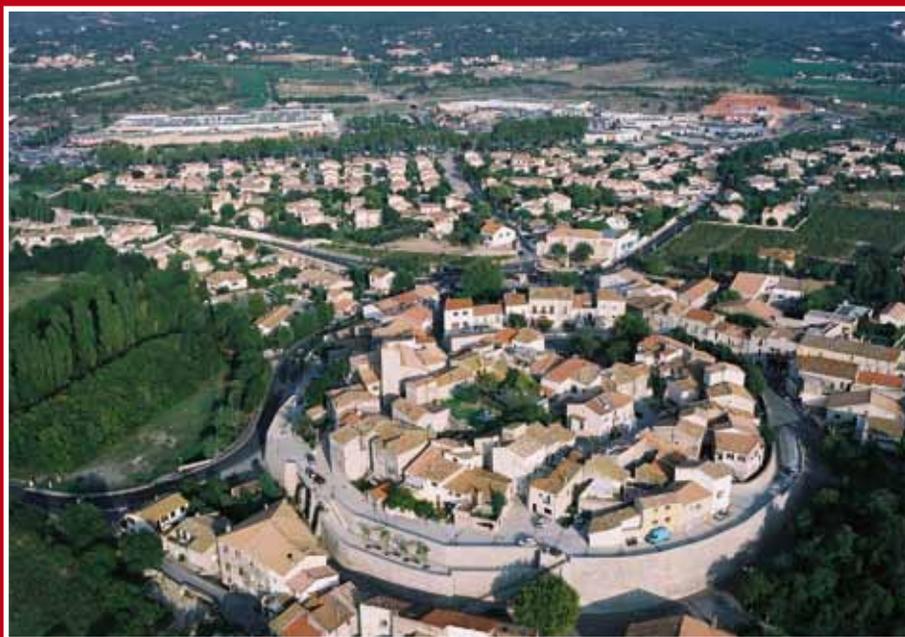
NE TÉLÉPHONEZ PAS



ÉCOUTEZ LA RADIO

- **Ne pas récupérer les enfants à l'école.**
- Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants
- Ne téléphonez pas
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

# VILLE DE BALARUC - LE - VIEUX



## Les Numéros Utiles

N° Urgence européen (mobile)	<b>112</b>
SAMU	<b>15</b>
SDIS (pompiers)	<b>18</b>
Police ou Gendarmerie	<b>17</b>

Téléphone 04 67 18 40 00  
Fax 04 67 18 40 09  
Courriel [mairie@ville-balarucvieux.fr](mailto:mairie@ville-balarucvieux.fr)  
Horaires d'ouverture Du lundi au vendredi de :  
9h à 12h et de 14h à 18h

Sites internet utiles :  
Service de l'État : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Commune : [www.ville-balarucvieux.fr](http://www.ville-balarucvieux.fr)

VILLE DE



BALARUC-LE-VIEUX